

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 109 (1983)
Heft: 14

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Actualité

Bureaux d'études: nouvelle convention salariale

Commission de surveillance paritaire CCT - ET - ASIC/FSAI - FSCC/SSEC/ASCE¹

Se référant à l'art. 11.2 du CCT 1981-1984 pour les bureaux d'architecture, d'ingénieurs et de planification, les partenaires de contrat ont fixé la convention ci-après, en ce qui concerne l'adaptation des salaires à compter du 1^{er} janvier 1983, selon l'indice d'octobre:

L'adaptation moyenne des salaires de collaborateurs soumis au CCT porte sur 4,3%, pour l'employé en particulier, cependant à 3,5% au minimum.

Considérations:

- a) Selon le paragraphe 1 de la convention des salaires, il est tenu compte de la correction de l'indice convenue en 1981/82.
- b) L'augmentation moyenne des salaires de 4,3% est à accorder dans chaque entreprise en se référant à la somme correspondant au salaire de l'employé soumis au CCT. L'écart par rapport au minimum de 3,5% permet aux entreprises de procéder à une adaptation individuelle différenciée des salaires.
- c) La possibilité du contrôle de l'usage de la convention est garantie suivant l'art. 6 du CCT.

Au sujet de cette convention, l'ASIC nous communique les précisions suivantes:

- La convention fixée pour les salaires peut être désignée comme un résultat correct et équitable pour tous ceux qui sont concernés. C'est aussi l'opinion de tous les partis de la Commission de surveillance paritaire qui ont cherché et finalement trouvé une solution de compréhension équilibrée et admissible dans un très bon climat de travail.
- Les salariés ont tenu compte de notre souhait d'une adaptation de salaire différenciée sur un plan individuel. D'autre part, les employeurs ont accordé tout ce qui était possible dans le cadre des circonstances actuelles.
- L'adaptation moyenne de 4,3% a été calculée à partir du renchérissement de 6,1% au 31 octobre 1982, moins un facteur de correction de l'indice de 1,8%.
- Si les honoraires 1983 selon les tarifs A et B contiennent des hausses dépassant le renchérissement, seuls les frais

ordinaires plus élevés et les réductions de temps de travail seront indemnisés. Au tarif B 1983, 5% seulement sont calculés pour le renchérissement. Le facteur prévu à l'origine pour des augmentations du salaire réel n'a pas pu être obtenu lors des négociations de tarif.

- La situation pour les honoraires de tarif B est en outre hypothéquée par le fait que la plupart des cantons sont, certains d'entre eux très nettement, en dessous de la fourchette moyenne, en ce qui concerne leurs indices normaux. Pour le tarif A, l'indice du coût de construction en régression a des effets négatifs sur les honoraires.

Kodak Disc: sous le signe de l'arbalète

Depuis son introduction sur le marché (mai 1982 aux Etats-Unis, au Mexique et au Japon; septembre 1982 à l'échelle mondiale), c'est à plus de 10 millions d'exemplaires que l'appareil Kodak Disc a été acheminé vers les revendeurs photographes. Des millions d'amateurs, séduits par la compacité de cet appareil et la facilité avec laquelle il permet de réaliser des photos de qualité, s'en sont déjà rendus acquéreurs. En passe de devenir l'appareil le plus vendu en le moins de temps et, probablement, de tous les temps, ce véritable «walkman» de la photo réunit, sous un volume des plus restreints, une foule de perfectionnements lui assurant une disponibilité maximale, quelles que soient les conditions de prise de vue:

- contrôle électronique par 2 circuits intégrés;

- flash électronique automatique à recharge instantanée;
- avance motorisée du film;
- source d'énergie (piles au lithium) de très longue durée (5 ans).

Précision suisse: quelques grammes indispensables

Dans ce remarquable panachage de technologie de pointe, minutieusement conçu et mis au point pendant une dizaine d'années dans les bureaux et laboratoires de recherches de Kodak à Rochester (USA), on trouve quelques grammes de précision helvétique sans lesquels l'appareil Kodak Disc ne serait pas ce qu'il est. Ces grammes sont ceux que pèse l'engrenage différentiel planétaire de 8 roues dentées en matière synthétique assurant l'avance du film.

Développé par la fabrique de machines Mikron SA, Biel, ce mécanisme de haute précision se caractérise par les exigences exceptionnelles auxquelles il doit satisfaire en matière de fiabilité et de rendement. Mêmes exigences pour les outils d'injection, eux aussi conçus et développés par Mikron SA et qui doivent être en mesure de produire quotidiennement 40 000 engrenages d'une qualité irréprochable.

Dans le plus grand secret

Les premiers contacts entre Kodak et Mikron — parmi d'autres fournisseurs potentiels — remontent à 1979 et furent entourés, comme tout ce qui touchait au projet Disc, du plus grand secret. Quelques semaines après avoir été confrontée avec la tâche de développer pour Kodak un engrenage différentiel planétaire, l'entreprise biénoise pouvait soumettre aux responsables du projet Disc des études étayées de propositions pour la construction — choix des matériaux in-

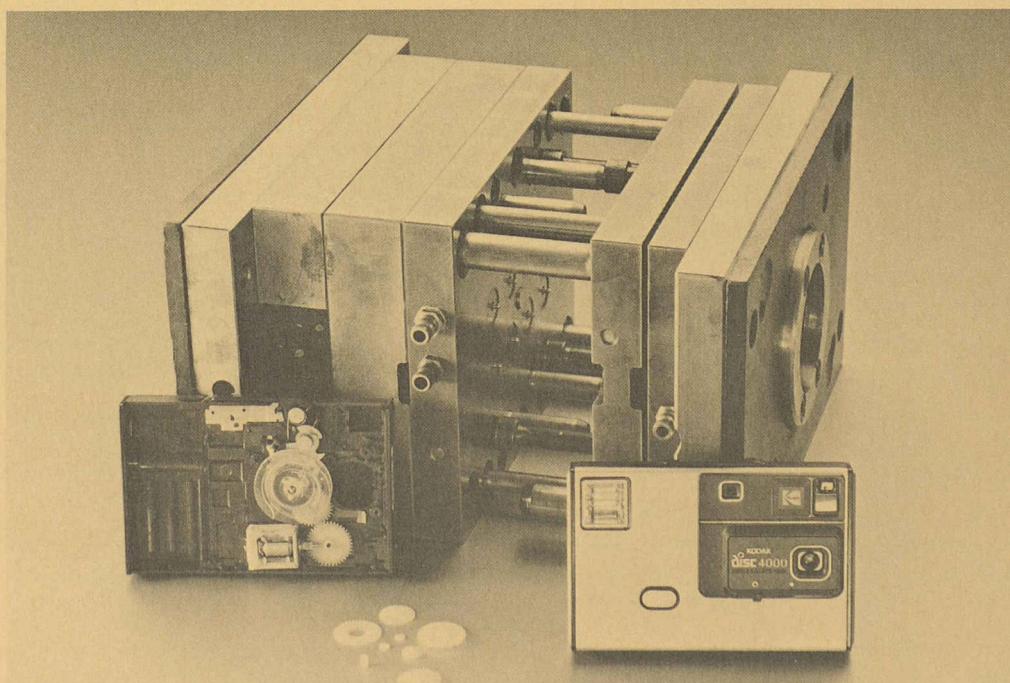
clus — et comprenant les caractéristiques de l'engrenage ainsi que des calculs de tolérance.

Au centième de millimètre près!

En décembre 1979, les premiers modèles d'engrenages façonnés à la main, taillés et injectés avec des moules prototypes, furent livrés à Kodak. Des essais pratiques d'endurance permirent ensuite de déterminer la géométrie exacte de la denture des roues de l'engrenage et de tester différents matériaux, notamment quant à leurs propriétés d'usinage et à leur résistance à l'usure. Parallèlement à cette optimisation des caractéristiques de l'engrenage, Mikron fabriqua elle-même l'outillage nécessaire pour la production en série. Le feu vert pour celle-ci ne fut donné par Kodak qu'en automne 1981, après que d'ultimes ajustages et modifications de construction eurent permis de resserrer au maximum (0,03-0,04 mm!) les marges de tolérance.

Restait la dernière étape avant la mise en marche de la production industrielle des engrenages: le transport des unités de production aux Etats-Unis, dans la nouvelle usine de Mikron US Corporation et leur mise en service par un personnel spécialement formé, pendant des mois, pour cette tâche. Et, dès décembre 1981, Kodak pouvait être régulièrement approvisionné en engrenages produits par l'usine Mikron US 24 heures sur 24.

Pour Mikron SA, le contrat très important passé avec Kodak a été la meilleure référence pour le lancement de son usine américaine. Il a également contribué, de par les hautes exigences qualitatives qu'il posait, à affirmer la position et la renommée de l'entreprise biénoise sur le marché mondial des machines-outils.



L'engrenage différentiel planétaire tel qu'il est monté dans les appareils Kodak Disc (à gauche), les 8 roues en matière synthétique qui le composent (au centre), devant un moule d'injection.

(Photo: Fabrique de machines Mikron SA, Biel)

¹ ASIC: Association suisse des ingénieurs-conseils.

FSAI: Fédération suisse des architectes indépendants.

FSCC: Fédération suisse des cadres de la construction.

SSEC: Société suisse des employés de commerce.

ASCE: Association suisse des cadres techniques d'exploitation.